

## Celui qui n'a pas assumé ?



Le 11 mars 2015, le ministre du travail de l'époque déclarait devant la commission économique du Sénat que « *le contrat de travail était signé par deux personnes libres qui s'engagent mutuellement* ». Outre qu'il confond contrat de droit civil et contrat de travail, François Rebsamen a nié par cette phrase le fondement même du droit du travail qui fait que le contrat de travail induit par définition un lien de subordination entre employeur et salarié(e). Loin d'être anodins, ces quelques mots signent le retour officiel aux concepts du 19<sup>ème</sup> siècle, avant les premières lois limitant la durée du travail par jour, interdisant le travail des enfants....

Elle porte surtout une signature **très libérale à l'opposé de ce qu'on est sensé attendre du personnel dit socialiste.**

### Cachez ce Medef que je ne saurais voir !

Depuis, celui qui est redevenu le maire de Dijon a fait passer une loi portant son nom. Et de cette loi, dite de « rénovation du dialogue social », seul **le patronat a matière à se réjouir** : coup de rabot sur les pouvoirs des instances représentatives du personnel, possibilité de renouveler deux fois les CDD au lieu d'une, égalité femme-homme qui se passera du rapport de situation comparée et surtout extension du principe de la délégation unique du personnel au CHSCT et à l'ensemble des entreprises<sup>(1)</sup> rendant toujours plus difficile la défense des salarié(e)s. Avec la loi Macron et les coups portés à l'inspection du travail et la loi Rebsamen affaiblissant les instances représentatives

du personnel, la voie était ouverte à un attaque frontale contre les principes même du droit du travail : la loi El Khomri. **Rien de tout cela n'est le fruit du hasard. Macron, Rebsamen, El Khomri/Valls, après Bertrand/Sarkozy, une stratégie bien rodée des gouvernements du Medef.**

Et ce ne sont pas les affirmations scandaleuses de Myriam El Khomri, en réponse à la pétition contre son projet de loi, prétendant que l'inversion de la hiérarchie des normes pouvait être bénéfique aux salarié-e-s alors qu'elle est une véritable porte ouverte au dumping social à l'intérieur même du pays et à la régression sociale tout azimut, qui changeront quelque chose. Et

malgré quelques désaccords mineurs<sup>(2)</sup>, François Rebsamen est un soutien résolu des principes antisociaux de cette loi qu'il aurait certainement signé des deux mains. Il n'a donc certainement pas



démissionné du gouvernement à l'été dernier par désaccord idéologique. Au contraire, cette politique lui convient même s'il ne l'assume plus nationalement.

<sup>(1)</sup> sur accord d'entreprise pour les entreprises de plus de 300 salarié(e)s.

<sup>(2)</sup> il critique en effet la baisse de rémunération des heures supplémentaires et l'extension des motifs du licenciement économique. Si le reste était conservé, il voterait donc oui. Maintenant que Manuel Valls n'est pas revenu sur la baisse de rémunération des heures supplémentaires, voterait-il contre ?

## La banque, le tourisme, le monde des affaires.... Et le social ?

Rappelons que cet ex-administrateur de la banque DEXIA aime à empêcher toute **manifestation démocratique** qui ne lui soit pas acquise, ainsi des **crédits toxiques** dont il a farci les finances de la ville mais dont il empêche tout accès citoyen aux données des contrats -que l'on peut dès lors supposer compromettantes. Que maire de Dijon, il remet en cause la gratuité des transports publics aux chômeurs et appuie fortement que le centre ville devienne **zone de tourisme international**, appliquant ainsi avec zèle l'une des dispositions emblématiques de la loi Macron autorisant le travail le dimanche et en soirée. **Ouverture 7 jours sur 7 et en soirée jusqu'à minuit** sous prétexte de création

Au bout du compte, la **même victime, le salarié dont les droits ne cessent jamais d'être bafoués, sans risque pour le patronat**. Tout cela est **parfaitement prémedité, coordonné, assumé**. François Rebsamen en est l'un des rouages. Pour lui l'ennemi ce n'est pas la finance qui impose l'austérité mais ces autres « gougnafiers » de salarié(e)s, chômeurs(euses), étudiant(e)s, retraité(e)s, en grande partie sa base électorale. François Rebsamen ou le cynisme assumé mais sans le courage d'aller au bout. Juste le confort d'un mandat local pour ne pas avoir à affronter la colère, notamment électorale, en 2017.

d'emplois (précaires), contre rémunération (minimale) et sur la base du volontariat (forcé). Un centre-ville qu'il s'échine enfin à nettoyer de toute présence syndicale et revendicative en interdisant l'accès, aidé en cela par un état d'urgence illégitime : Dijon, ville musée et artificielle dont on cache la misère sociale (après y avoir contribué par la voie de politiques anti sociales) ?

## FACILITER LE TRAVAIL LE DIMANCHE



## Abrogation des lois anti sociales et de l'état d'urgence !

**Retrait du projet de loi El Khomri !  
Retrait du gouvernement du Medef !**

**Solidaires** Union syndicale

Union syndicale Solidaires 21  
37, rue des grands champs - 21000 DIJON  
Tel. 03 80 38 17 33  
site : [www.solidaires21.org](http://www.solidaires21.org)  
[@solidaires21@yahoo.fr](mailto:@solidaires21@yahoo.fr)